

SAVOIR MATÉRIALISER VOTRE ANGLE DE TIR

L'angle des 30° : rappel et recommandations

L'angle des 30° se calcule selon le schéma ci-dessous. Il peut être aisément défini en faisant 5 pas à droite et à gauche du poste de tir, puis 3 pas vers l'extérieur de la battue.



Chassons en toute

SÉCURITÉ

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE



CONSIGNES DE

SÉCURITÉ

➤ **Le port de gilet fluorescent** est obligatoire pour la chasse du grand gibier et à partir de 5 personnes pour le petit gibier.

➤ **Supprimer les bretelles des armes.** Ne jamais employer de «stecher» en battue.

➤ **Tout déplacement** doit impérativement se faire arme déchargée, cassée ou culasse ouverte.

➤ **S'assurer, lorsque l'on arrive à son poste,** de l'emplacement de ses voisins, par des appels et des signes.

➤ **Identifier depuis son poste l'angle de 30°** qui permet de tirer en limitant les risques vis-à-vis des différents obstacles.

➤ **L'angle de tir de 30°** s'impose également aux traqueurs pour tirer le gibier qui franchit la ligne de rabat (gibier sortant uniquement...).

➤ **Se positionner toujours ventre au bois** et jamais dans le fond d'un fossé, à l'endroit précis désigné par le chef de ligne.

➤ **Ne charger son arme qu'au poste et après le signal** de début de chasse.

➤ **Proscrire tous les déplacements pendant l'action de chasse,** le posté reste impérativement immobile à l'endroit qui lui a été indiqué par son chef de ligne.

➤ **Le tir fichant** à très courte distance est obligatoire.

➤ **Ne jamais tirer à l'intérieur de la zone traquée,** sauf décision contraire du directeur de chasse.

➤ **Le tir en direction** des chemins, routes, autoroutes, voies de chemin de fer, habitations, etc... est interdit.

➤ **Lors des déplacements en véhicule,** l'arme doit être déchargée et placée sous étui ou démontée.

➤ **L'arme ne doit jamais** être dirigée vers un tiers.

➤ **Ne jamais poser une arme,** chargée ou non, contre un arbre, un véhicule ou contre tout autre chose...

➤ **A la fin de la battue** signalée par 3 coups de trompe, décharger son arme et contrôler chaque tir.

➤ **Dans le cas où le gibier a été blessé,** matérialiser l'emplacement du tir, baliser les indices de blessures et prévenir le responsable de ligne.

➤ **Au ferme, maximum deux traqueurs peuvent intervenir** en ayant préalablement informé ses voisins. L'utilisation d'une arme blanche est préférable pour achever le gibier. A défaut, l'utilisation d'une arme à feu est possible, mais le traqueur doit s'assurer que cela ne présente aucun risque pour les autres chasseurs et les chiens.

➤ **Pendant la traque l'arme est ouverte.**

Aucun tir n'est anodin car dans la nature, vous n'êtes jamais seul. Ne pas tirer est aussi un acte de chasse, bonne journée à tous ! Willy SCHRAEN